

Aux différentes étapes de votre projet,
le conseil architectural et urbain
de Brest métropole vous renseigne
et vous accompagne.

Brest métropole
Conseil architectural et urbain
24 rue Coat ar Gueven
29200 Brest
cau@brest-metropole.fr

02 98 33 50 50



Autorisations D'URBANISME en ligne

AOTREOÙ
KÊRAOZAÑ
ENLINENN

mairie-plougastel.fr



VOS DÉMARCHES
D'URBANISME EN LIGNE
SUR LE TERRITOIRE
DE BREST MÉTROPOLE

HO TIFRAEOÙ
KÊRAOZAÑ ENLINENN
EN HOLL GUMUNIOÙ
BREST MEURGÊR

JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX CHEZ MOI

CHANGEMENT DE FENÊTRES, POSE D'UNE CLÔTURE OU DE PANNEAUX SOLAIRES, EXTENSION, CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN, RAVALEMENT... TOUS CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE AUTORISÉS AVANT D'ÊTRE ENTREPRIS.

NOUVEAU : SUR LES COMMUNES DE BREST MÉTROPOLE, UN SERVICE EN LIGNE VOUS PERMET DE RÉALISER TOUTES VOS DÉMARCHES D'URBANISME DE CHEZ VOUS.

SIMPLE, SÉCURISÉE, LA DÉMATÉRIALISATION FACILITE L'INSTRUCTION DES DEMANDES ET LIMITE LES DÉPLACEMENTS.

JE DOIS FAIRE DES DEMANDES D'URBANISME

- › Permis de construire
- › Permis de démolir
- › Déclaration préalable de travaux
- › Certificat d'urbanisme
- › Permis d'aménager



• Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, vous pouvez désormais le faire en ligne, en vous rendant sur le site internet de votre commune.

A PLOUGASTEL, RENDEZ-VOUS SUR
mairie-plougastel.fr



MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE C'EST :

› UNE AIDE POUR CONCEVOIR MON PROJET

Je consulte toutes les informations sur le plan local d'urbanisme (PLU), les règles qui s'appliquent et de nombreux conseils pour bien concevoir mon projet et préparer ma demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...).

› UN PORTAIL WEB POUR DÉPOSER MA DEMANDE

Après avoir créé un compte personnel, je peux à tout moment saisir en ligne ma demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de mon dossier.

› UNE INTERFACE POUR SUIVRE L'AVANCÉE DE MON DOSSIER

En me connectant, je peux suivre l'avancée de ma demande jusqu'à la décision de l'administration. Je peux également déclarer l'ouverture et l'achèvement de mon chantier et consulter mes précédentes demandes.

La dématérialisation
des démarches d'urbanisme,
c'est plus simple, plus rapide
et accessible à tous !

